N°D2026_07_62

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 29 JUILLET 2026

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. Le Président par le Conseil Communautaire du 16/04/2026, visée en préfecture le 24/04/2026,

- Vu les articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la Commande Publique.

- Considérant l'arrêté préfectoral du 05/05/2026 autorisant le système d'assainissement de Gap jusqu'au 31/12/2029,

Considérant l'arrêté préfectoral du 02/08/2024 de mise en demeure de la Communauté d'Agglomération de remettre la station d'épuration de Gap aux normes au plus tard le 31/12/2029,

- Considérant que la station d'épuration de Gap est régulièrement en surcharge organique ces dernières années, une extension est à envisager à court terme,

- Considérant que cette extension devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale et que la procédure est longue,

- Considérant la nécessité de réaliser une étude de faisabilité visant à définir les travaux nécessaires à la mise en conformité de la station d'épuration de Gap.

- Considérant que l'offre du bureau d'études BEEE est apparue comme économiquement intéressante pour la collectivité et répond de manière satisfaisante à ses besoins

DÉCISION

Article 1 :

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant à définir les travaux nécessaires à la mise en conformité de la station d'épuration de Gap avec la société la société BEEE, 13015 MARSEILLE.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Le présent marché est conclu pour un montant total de prestations de 52 200,00 € HT/62 640,00 €TTC pour un délai de 10 mois à réception de la commande.La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'Assainissement 2026.

Article 3 :

Monsieur le Directeur du Service Assainissement et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 29 juillet 2026

Le Président

Roger DIDIER

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE

Transmis en Préfecture le : 18 AOUT 2026
Publié ou notifié le : 18 AOUT 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_07_62**
Objet :	**March? pass? pour la r?alisation d'une ?tude de faisabilit? visant ? d?finir les travaux n?cessaires ? la mise en conformit? de la STEP de GAP**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-08-18 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20260818-D2026_07_62-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20260818-D2026_07_62-AI-1-1_0.xml	text/xml	966 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_4518.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20260818-D2026_07_62-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	75.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 août 2026 à 09h21min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 août 2026 à 09h21min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 août 2026 à 09h21min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 août 2026 à 09h21min28s	Reçu par le MI le 2026-08-18